



ÉCOLE DE L'AIR

Conseil d'administration  
séance du 07 mai 2019

## Délibération relative à l'élection du président du conseil d'administration de l'École de l'air

*Vu le décret n°2018- 1158 du 14 décembre 2018 relatif à l'École de l'air*

*Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'École de l'air*

Considérant qu'à l'issue de la présentation des candidatures, il appartient au conseil d'administration de procéder à l'élection de son président.

### **Résultats du scrutin :**

Membres en exercice : 24 (en l'absence de représentant des étudiants)

Nombre de votants : 23

Nombre de bulletins blancs ou nuls :0

Candidats	Nombre de voix
GAA (2S) MERCIER	23

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le GAA (2S) MERCIER est élu président du conseil d'administration de l'École de l'air.

### **Article 2 :**

La présente délibération sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air.

**Le directeur général**

~~Le Général de brigade aérienne Jérôme Bellanger  
Commandant la Base aérienne 701 et  
Directeur général de l'École de l'air~~